



## Vendre ma voiture avant le jugement

Par **yob357**, le **22/01/2016** à **12:45**

bonjour

j attends une convocation au tribunal pour un excès de vitesse de 60 km/h 150 au lieu de 90

je sais que le juge peut me confisquer ma voiture et la vendre au profit de l'état

ma question est :

dois je la vendre rapidement et est-ce légal

qu'est-ce que je risque si le juge décide de me la confisquer et que celle-ci est vendue?

ya-t-il un vrai risque si je la garde jusqu'au jugement que celle-ci soit saisie ?

merci

Par **yob357**, le **22/01/2016** à **18:12**

pour info je rappelle qu'il s'agit de mon premier excès et que par conséquent la saisie n'est pas obligatoire mais envisageable au pénal en guise de peine complémentaire il me semble...

merci